

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 30 octobre 2020

### **Interdiction de manifestation sur la voie publique ce week-end dans l'agglomération de Vienne**

Des violences et heurts se sont récemment produits sur l'autoroute A 7, dans le département de l'Isère, au cours et à la suite de manifestations entre des membres des communautés turque et arménienne, ayant justifié l'intervention des forces de l'ordre.

Le même phénomène a également été constaté, depuis lors, dans d'autres communes hors du département.

Compte tenu des appels de certaines personnes à manifester à nouveau, le préfet de l'Isère informe la population de l'interdiction qui lui est faite de se regrouper ou de manifester durant tout le week-end dans la commune de Vienne, ainsi que dans les autres communes iséroises appartenant à la communauté d'agglomération de Vienne Condrieu Agglomération.

Le préfet indique que les instructions les plus fermes ont été données aux forces de l'ordre pour empêcher toute tentative de regroupement sur la voie publique. Des interpellations et défèrements devant l'autorité judiciaire seront systématiquement engagés en cas de non respect de la mesure d'interdiction.

**Contact presse  
Bureau du cabinet et  
de la communication interministérielle**